

## INFO FONDS

Bulletin d'information financière  
Volume XXIII, numéro 2  
Juin 2003

### L'investissement par versements périodiques

## Une discipline qui rapporte vraiment !

**Au lieu de subir les contrecoups des fluctuations, tirez pleinement profit d'un marché variable. Comment ? En investissant avec constance et discipline.**

Quel placement privilégier ? Et à quel moment l'acheter ? Comme beaucoup d'investisseurs, vous devez vous poser ces deux questions. Malheureusement, il est impossible d'y répondre, car le marché est imprévisible à brève échéance. La volatilité qui l'a caractérisé ces dernières années le prouve bien. Les variations auxquelles nous avons assisté ont déjoué les plus fines analyses et les plus sérieuses projections.

Il est vrai qu'au cours des récents trimestres, les indices boursiers ont presque constamment régressé, ce qui a poussé de nombreux investisseurs à se retirer du marché ; ils ont alors opté principalement pour des placements garantis, qui ne procurent cependant qu'un faible rendement, souvent insuffisant pour contrebalancer l'inflation.

C'est plutôt déplorable, puisqu'un recul du marché boursier représente souvent le moment idéal d'y investir, et non de s'en éloigner. Par ailleurs, s'il est vrai que les indices peuvent fluctuer de façon marquée à court terme, il est historiquement démontré qu'à long terme, leur évolution se révèle positive. Et quand nous parlons ici de long terme, nous envisageons un horizon de placement de 10 ans au moins. Dans une perspective aussi large, les marchés sont beaucoup plus prévisibles.

### Comment réagir à la volatilité du marché ?

L'un des meilleurs moyens de faire face aux fluctuations reste évidemment l'investissement par versements périodiques. En adhérant à cette formule, vous investissez un certain montant à la fréquence que vous aurez déterminée, peu importe les conditions de marché. Accessible, simple et efficace, cette méthode d'investissement présente d'indéniables avantages :

- Votre planification budgétaire s'en trouve simplifiée : vous n'avez plus à dénicher à la dernière minute une grosse somme pour investir dans votre REER, par exemple, étant donné que vous y aurez contribué durant toute l'année.
- Une fois que votre stratégie de placement est arrêtée, il est facile pour vous de vous plier à cette discipline d'investissement ; ça se fait tout seul !
- En étalant vos placements dans le temps, vous vous assurez une présence constante sur le marché ; ainsi, vous pourrez résister à la tentation de prendre certaines décisions sous le coup de l'émotion. On sait que de telles décisions, trop précipitées, vont empêcher bien souvent un portefeuille d'atteindre son plein rendement.

*Comment l'investissement par versements périodiques peut-il faire croître votre capital dans un marché variable ? Pour le savoir, lisez la suite de cet article en page 3 !*

## La protection des renseignements personnels

La Fiducie Desjardins se plie volontiers aux règles légales visant à assurer la protection des renseignements personnels. Pour tout savoir sur vos droits d'accès à votre dossier et de rectification, le cas échéant, consultez notre article de la page 4.

**Pour toujours mieux vous servir !**

## Reprise durable ou faux départ ?

Au cours du deuxième trimestre, le marché boursier américain s'est apprécié de 15,39 % en devise locale, tandis que l'indice canadien S & P / TSX progressait, pour sa part, de 10,62 %. Cette tendance à la hausse, observée depuis le débarquement des forces américaines en sol irakien, semble donc vouloir se maintenir. Le marché baissier que nous avons connu depuis mars 2000 s'est-il enfin résorbé ? Ou assistons-nous encore à un faux départ ?

Au cours des dernières années, la grande variabilité des cours et le climat de morosité qui a prévalu sur les parquets après l'éclatement de la bulle technologique nous ont incités, comme gestionnaires de fonds de placement, à redoubler de prudence.

Mais si le vent a véritablement tourné et que les indices remontent pour de bon, notre rôle est de vous en faire bénéficier sans plus tarder. Comment savoir exactement si la hausse actuelle va se poursuivre ?

### Les facteurs positifs l'emportent !

Dans le domaine du placement, on peut être sûr du passé, mais jamais de l'avenir. Par contre, il est possible d'examiner la probabilité de divers scénarios quant à l'évolution prochaine des marchés. Ainsi, voici quelques éléments à la lumière desquels nous examinons la possibilité d'une reprise durable.

#### Le contre

- Si la croissance demeurait anémique aux États-Unis, là où l'inflation est déjà très faible, il y aurait risque de déflation, et une spirale de décroissance pourrait s'ensuivre, comme c'est arrivé au Japon.
- Le marché de la main-d'œuvre tarde à rebondir chez nos voisins du Sud.
- La faiblesse de l'économie européenne pourrait freiner la croissance mondiale.

#### Le pour

- Les taux obligataires sont extrêmement bas, ce qui favorise les investissements. De plus, la dépréciation importante du dollar américain par rapport aux autres devises stimule les exportations et l'économie des États-Unis.
- La confiance des consommateurs et des manufacturiers s'est raffermie depuis la fin de la guerre.
- La politique fiscale américaine vise à stimuler l'économie, au moyen d'une augmentation des dépenses gouvernementales et d'une réduction des impôts.
- On estime à quelque 2 500 milliards de dollars US les sommes actuellement placées dans des fonds de marché monétaire. L'injection progressive de ces liquidités dans un marché boursier plus prometteur ne peut que contribuer à la relance.
- On note une recrudescence des opérations de fusion et d'acquisition.
- Partout dans le monde, les profits des entreprises se redressent. Ainsi, au Canada, les 200 plus grandes sociétés inscrites en bourse ont enregistré au premier trimestre des bénéfices en hausse de 157 % comparativement à la même période l'an dernier.

Comme vous le constatez, les facteurs positifs sont plus nombreux et ils tendent à démontrer le rétablissement de l'économie américaine, moteur de la croissance mondiale. Mieux encore, ces éléments favorables que nous venons d'énumérer concourent à une amélioration tangible des profits des entreprises, gage d'une reprise durable des marchés.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les résultats boursiers des prochaines années équivalent à ce qu'ils étaient durant la décennie 1990. Mais ils seront supérieurs aux rendements des dépôts à terme et des obligations, ce qui est dans l'ordre normal des choses.

## Rendements des Fonds Desjardins

Rendement annuel composé (en %) au 30 juin 2003

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans ou depuis création <sup>1</sup>
<b>Fonds de titres à revenu fixe</b>				
Fonds Desjardins Marché monétaire <sup>2</sup>	1,88	2,80	3,28	3,56
Fonds Desjardins Hypothèques	3,92	5,23	4,62	5,38
Fonds Desjardins Obligations	8,40	6,43	4,90	6,47
<b>Fonds équilibrés</b>				
Fonds Desjardins Équilibré	- 2,76	- 5,44	- 1,54	4,40
Fonds Desjardins Québec	- 4,47	- 0,37	3,29	6,20 (1997-06-20)
Fonds Desjardins Mondial équilibré	- 6,79	- 9,72	- 3,66	0,50 (1996-01-01)
Fonds Diversifié Desjardins Sécuritaire	1,12	0,67	2,10	4,02 (1995-01-01)
Fonds Diversifié Desjardins Modéré	0,40	- 1,10	1,35	4,63 (1995-01-01)
Fonds Diversifié Desjardins Audacieux	- 4,21	- 5,79	- 1,22	3,76 (1995-01-01)
Fonds Diversifié Desjardins Ambitieux	- 5,85	- 8,68	- 2,63	0,61 (1997-01-17)
Fonds Desjardins Sélection équilibrée	- 3,74	- 6,02	s.o.	0,19 (1999-01-25)
Fonds Desjardins Sélection Cartier	- 5,00	- 2,94	s.o.	2,91 (1999-01-25)
Fonds Desjardins Éthique revenu	- 1,06	- 3,81	s.o.	- 2,35 (2000-01-10)
Fonds Desjardins Éthique équilibré	- 3,48	- 5,28	s.o.	- 3,27 (2000-01-10)
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>				
Fonds Desjardins Dividendes	3,97	5,13	3,85	8,54 (1994-01-01)
Fonds Desjardins Actions	- 4,78	- 10,67	- 4,23	3,38
Fonds Desjardins Environnement	1,94	- 4,64	- 1,79	6,06
Fonds Desjardins Croissance	- 6,36	- 6,40	1,61	5,67 (1994-01-01)
Fonds Desjardins Secteurs prometteurs	0,52	- 16,23	- 2,97	- 3,23 (1998-05-19)
Fonds Desjardins Sélection canadienne	- 6,01	- 2,38	s.o.	2,98 (1999-01-25)
<b>Fonds d'actions internationales</b>				
Fonds Desjardins Marché américain	- 13,30	- 16,22	- 6,09	2,63 (1996-01-01)
Fonds Desjardins International	- 11,26	- 10,63	- 4,19	4,33
Fonds Desjardins International RER	- 12,01	s.o.	s.o.	- 10,83 (2001-01-24)
Fonds Desjardins Europe	- 15,60	- 9,32	s.o.	- 5,13 (1998-10-26)
Fonds Desjardins Asie/Pacifique	- 11,22	- 9,37	s.o.	- 3,92 (1999-05-17)
Fonds Desjardins Mondial science et technologie	- 12,26	s.o.	s.o.	- 25,04 (2001-01-24)
Fonds Desjardins Sélection américaine	- 12,55	- 20,81	s.o.	- 9,76 (1999-01-25)
Fonds Desjardins Sélection mondiale	- 13,93	- 14,43	s.o.	- 4,62 (1999-01-25)
Fonds Desjardins Éthique Nord-américain	- 9,84	- 13,87	s.o.	- 10,80 (2000-01-10)

<sup>1</sup> Lorsque le fonds a moins de 10 ans d'existence, c'est le rendement depuis sa date de création qui apparaît.

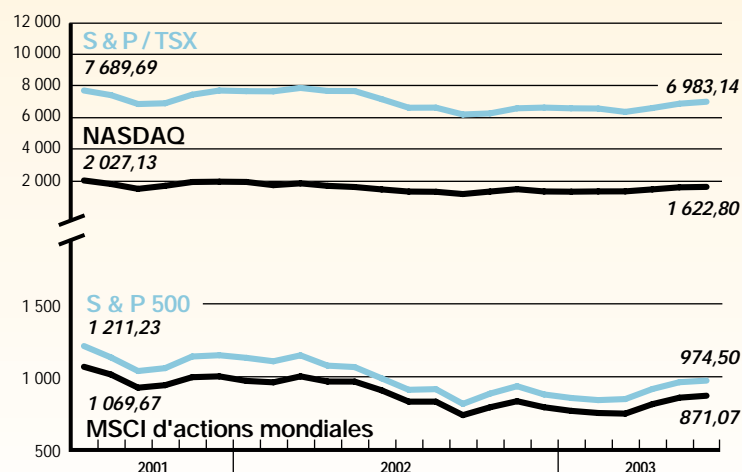
<sup>2</sup> Les rendements passés annualisés se rapportent à la période de sept jours terminée le 30 juin 2003 et ne représentent pas un rendement réel sur un an.

## Rendements des indices boursiers

Rendement annuel composé (en %) au 30 juin 2003

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
S & P / TSX (Toronto)	- 0,27	- 10,37	0,53	7,79
S & P 500 (New York)	- 11,02	- 13,97	- 3,28	10,58
NASDAQ	- 1,56	- 28,07	- 4,69	9,25
MSCI Europe	- 15,51	- 14,37	- 6,10	9,11
MSCI d'actions mondiales	- 12,92	- 15,34	- 4,34	6,84

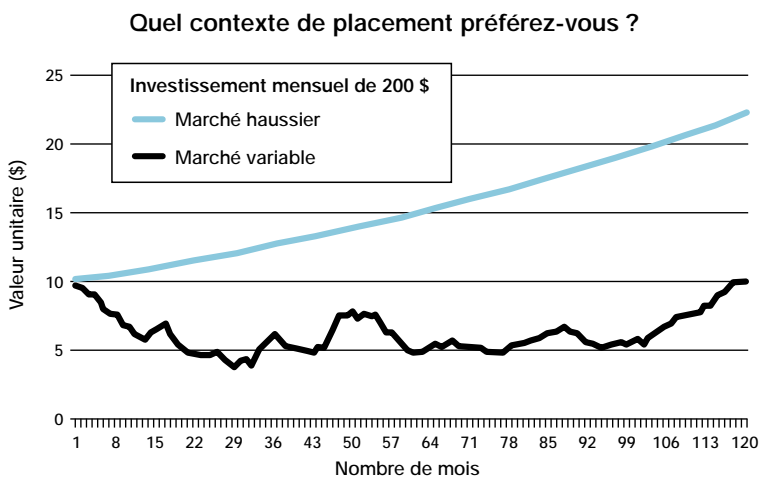
## Évolution des indices boursiers au 30 juin 2003



Suite de la page 1

L'investissement par versements périodiques a aussi la vertu, dans un marché variable, de vous faire bénéficier d'un coût moyen généralement avantageux. Considérant que le prix des parts d'un fonds de placement varie habituellement dans le même sens que le marché, ce prix fluctuera tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Comme le montant de vos versements est fixe, vous obtenez plus de parts lorsque les prix sont faibles, et moins si les cours grimpent !

Même dans un marché très variable et peu dynamique, ce facteur du coût moyen avantageux contribuerait à assurer malgré tout la progression de votre portefeuille ! Prenons un exemple. Le graphique suivant illustre deux situations complètement différentes (l'une et l'autre sont fictives) sur une période de 10 ans. La première courbe traduit les mouvements d'un marché constamment en hausse : c'est, bien sûr, le rêve de tout investisseur ! Dans un pareil cas, la valeur unitaire des parts grimperait sans cesse, étant directement liée à la santé du marché. Nous supposons dans cet exemple un taux de rendement moyen de 8 % sur 10 ans. Quant à l'autre courbe, elle reflète un marché constamment variable. Dans ce deuxième cas, la valeur unitaire ne change guère : établie à 10 \$ au début, elle est encore de 10 \$ à la fin. Le rendement sur 10 ans est donc nul ou, si vous préférez, de 0 %.



Que choisiriez-vous ? Un marché constamment haussier avec un rendement de 8 % ou encore un marché constamment variable avec un rendement nul ? Le bon sens vous dictera de retenir la première hypothèse, celle du marché constamment haussier. Mais, si nous y regardons de plus près, nous voyons que c'est le marché constamment variable qui affiche les meilleurs résultats, grâce à la formule d'investissement par versements périodiques.

#### Résultats de l'investissement par versements périodiques

	Marché haussier	Marché variable
Prix initial par part	10 \$	10 \$
Rendement du marché	8 %	0 %
Montant investi pendant 10 ans	24 000 \$	24 000 \$
Prix final par part après 10 ans	22,20 \$	10 \$
Nombre de parts achetées	1 648,43	4 069,51
Valeur du placement après 10 ans	36 589,21 \$	40 695,06 \$
<b>Rendement de l'investissement par versements périodiques</b>	<b>8 %</b>	<b>9,9 %</b>

Comme vous pouvez le constater, la valeur de l'investissement par versements périodiques est nettement plus élevée après 10 ans dans un marché variable que dans un marché constamment haussier. Mais comment l'expliquer ? C'est simple : les fluctuations du prix des parts dans un marché variable se sont soldées par l'acquisition, à investissement égal, d'un nombre plus important de parts, ce qui a permis de compenser largement l'écart de prix final. C'est la force de l'investissement par versements périodiques.

**N'hésitez pas à consulter votre conseiller Desjardins pour établir dès aujourd'hui votre stratégie d'investissement par versements périodiques !**

Pensez d'abord à vous :

## Utilisez vos BONIDOLLARS pour acheter des Fonds Desjardins !

Savez-vous que vous pouvez échanger vos BONIDOLLARS Desjardins contre des parts de Fonds Desjardins ? Vous pouvez donc en profiter pour investir dans votre REER et empocher de surcroît un intéressant remboursement d'impôt ! Mais, si vous le préférez, vous pouvez vous constituer une petite cagnotte hors REER en prévision de vos prochaines vacances, par exemple.

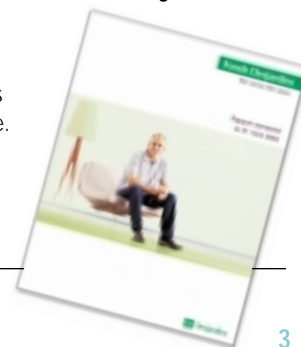
Vous pouvez aussi cotiser dans le Régime d'épargne-études Desjardins au bénéfice d'un jeune dont l'avenir vous tient à cœur. En optant pour un tel placement, vous faites d'une pierre deux coups : vous n'avez pas à y consacrer de l'argent frais et vous recevez en plus une subvention du gouvernement fédéral équivalant à 20 % de votre contribution. Tout ça gratuitement !

Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme de récompenses BONIDOLLARS Desjardins, vous pouvez joindre le (514) 397-4415 ou, sans frais, le 1 800 363-3380. Vous pouvez également visiter le [www.desjardins.com/cartes](http://www.desjardins.com/cartes).

**Récompensez-vous avec les Fonds Desjardins !**

## Rapport semestriel des Fonds Desjardins au 31 mars 2003

Le rapport semestriel des Fonds Desjardins au 31 mars 2003 est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter sur Internet aux adresses suivantes : [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



## La Fiducie Desjardins et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*

Un nombre croissant d'entreprises du secteur privé détiennent sur leurs clients des renseignements personnels sous diverses formes. Pour cette raison, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

### Cette loi vous concerne

Depuis toujours, la Fiducie Desjardins s'impose des règles administratives pour assurer la confidentialité des renseignements qui vous concernent. Cette loi ne modifie donc en rien notre politique à cet égard. Sur le plan pratique cependant, nous devons nous conformer aux dispositions de la loi régissant la collecte, la détention, l'utilisation et la communication des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le présent texte vous informe de vos droits et recours quant à l'accès à votre dossier et à la rectification, le cas échéant, des renseignements qu'il contient.

### L'utilisation des renseignements personnels

Il faut avoir un intérêt sérieux et légitime pour recueillir des renseignements sur une personne. À la Fiducie Desjardins, nous procédons à une telle collecte pour vous permettre de bénéficier des services financiers de placement, d'épargne, des services fiduciaires et des services complémentaires que nous vous offrons.

C'est à cette seule fin que nous utilisons les renseignements personnels. Ils nous permettent d'améliorer nos services et de vous en proposer de nouveaux pour répondre encore mieux à vos besoins.

Les renseignements qui vous concernent sont conservés à notre siège social. Ils sont accessibles aux membres de notre personnel uniquement lorsque cette consultation est justifiée dans l'exercice de leurs fonctions.

### Votre droit d'accès et de rectification

Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet et d'en obtenir copie. Vous pouvez également faire corriger ces renseignements en démontrant qu'ils sont inexacts, incomplets, équivoques, périmés ou non nécessaires. De plus, si vous estimez qu'un renseignement devrait être complété par des informations ou des explications, vous pouvez demander que ces commentaires soient consignés dans votre dossier.

Si vous êtes client de la Fiducie Desjardins, vous pouvez vous prévaloir de votre droit d'accès ou de rectification en adressant votre demande par écrit au Centre financier téléphonique, C.P. 34, succursale Desjardins, Montréal (Québec), H5B 1E4. Dans le cas où vous êtes

membre d'une caisse Desjardins, vous pouvez vous prévaloir de votre droit d'accès ou de rectification en adressant votre demande par écrit à un conseiller de votre caisse. Dans ces deux cas, vous recevrez une réponse dans un délai maximum de 30 jours.

La consultation et la rectification de votre dossier sont gratuites. Toutefois, si vous désirez une transcription, une reproduction ou une transmission des renseignements qu'il contient, vous devrez alors en assumer les coûts. Nous vous informerons alors des tarifs applicables.

### Votre droit de retrait

Conformément aux dispositions de la loi, vous pouvez choisir de ne plus apparaître sur la liste d'envoi des communications de la Fiducie Desjardins.

Cette demande de retrait s'applique aux sollicitations promotionnelles que la Fiducie Desjardins fait pour promouvoir ses services et à l'occasion de campagnes philanthropiques auxquelles elle s'associe.

Votre demande de retrait peut être faite par écrit à l'adresse mentionnée précédemment.

### Rapport d'une agence de renseignements

Lors de l'examen de votre demande de crédit, il peut arriver que nous obtenions d'une agence de renseignements un rapport de crédit vous concernant. Nous tenons à vous informer que vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification à l'égard du dossier que cette agence détient sur vous.

### Vos recours

Si vous vous sentez lésé dans l'exercice de vos droits ou advenant une mésentente avec le détenteur de renseignements personnels vous concernant, vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information.

En effet, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* donne à la Commission d'accès à l'information tous les pouvoirs nécessaires pour régler la mésentente et assurer l'exercice de vos droits. Veuillez cependant noter que votre demande doit parvenir à la Commission dans les délais légaux, qui sont généralement de 30 jours.

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir. À l'exception du Fonds Desjardins Marché monétaire, les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement total annuel composé historiques en date du 30 juin 2003 qui tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement de tous les montants distribués, mais non des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Les parts des Fonds Desjardins et du Fonds Desjardins Marché monétaire ne sont pas couvertes par la Régie d'assurance-dépôts du Québec, par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts et elles ne sont pas garanties par la Fiducie Desjardins, les caisses Desjardins ou quelque autre institution du Mouvement Desjardins. Leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. À noter que pour le Fonds Desjardins Marché monétaire, l'information sur le rendement passé qui est fournie suppose le réinvestissement des distributions uniquement, mais non des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Rien ne garantit que le Fonds Desjardins Marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant du placement vous sera retourné. Les rendements passés ne sont pas indicatifs de leurs rendements futurs.

Les commentaires sur les marchés financiers sont rédigés à partir de l'information et des données disponibles au moment de mettre sous presse.

L'état des marchés et les tendances peuvent donc avoir évolué lorsque vous recevrez ce bulletin.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.